DÉCRET

N.° 1876.

DE LA

CONVENTION NATIONALE,

Du 20.e jour de Brumaire, an ſecond de la République Françaiſe, une & indiviſible,

Portant que l'Égliſe métropolitaine de Paris eſt déſormais le Temple de la Raiſon.

Case
folio
FRC
10333
no. 66

LA CONVENTION NATIONALE, ſur la demande des citoyens de Paris, convertie en motion par un membre, décrète que l'égliſe métropolitaine eſt déſormais le *Temple de la Raiſon.*

Viſé par l'inſpecteur. Signé *BOUILLEROT.*

Collationné à l'original, par nous préſident & ſecrétaires de la Convention nationale. A Paris le 25 brumaire, an 2.e de la République une & indiviſible. *Signé* THURIOT *ex-préſident*; CHARLES DUVAL & MERLIN (de Thionville), *ſecrétaires.*

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE, le Conſeil exécutif proviſoire mande & ordonne à tous les Corps adminiſtratifs & Tribunaux, que la préſente loi ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher, & exécuter dans leurs

LIBRARY

départemens & reſſorts reſpectifs ; en foi de quoi nous y avons appoſé notre ſignature & le ſceau de la République. A Paris, le vingt-cinquième jour de Brumaire, an ſecond de la République Françaiſe, une & indiviſible. *Signé* BOUCHOTTE. *Contreſigné* GOHIER. Et ſcellée du ſceau de la République.

Certifié conforme à l'original.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE EXÉCUTIVE DU LOUVRE.

An II.e de la République.